

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni le Mardi 30 septembre 2025 à 18h00, à la Résidence autonomie Les 4 Vallées à Albertville, sous la présidence de François GAUDIN, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Yves BRECHE	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Finances – Association « Aide aux Familles à Domicile » AFD-UNA-73 - Versement du solde de la subvention 2025

Rapporteur : Philippe BRANCHE

L'AFD-UNA-73 est une association loi 1901 créée en 1947 qui réunit 100 salariés et 80 ETP.

Cette association a pour but de promouvoir et défendre l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles.

Pour ce faire, l'association pourra notamment :

- Apporter une aide aux familles en situation difficile par l'intervention d'un personnel qualifié en aide à domicile,
- Assurer des services d'aide aux familles, d'aide et d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou malades, de garde d'enfants de moins de 3 ans, ...

Par délibération 20 février 2025, le Conseil d'administration approuvait la signature d'une convention d'objectifs et de partenariat avec à l'AFD-UNA-73 pour les années 2025-2027.

Par ailleurs, pour mémoire, le CIAS Arlysère, pour l'année 2024 a procédé au versement d'une subvention à cette association d'un montant globale de 20 000 €.

Par délibération n°17 du 20 février 2025, le Conseil d'administration approuvait le versement d'un acompte de 70 % sur subvention 2025 soit de 14 000 €. L'association sollicite une subvention totale de 24 227 €.

Il est proposé de maintenir la subvention au même niveau que 2024 soit 20 000 €. En conséquence, il est proposé de lui verser le solde de la subvention 2025 soit 6 000 € portant la subvention pour 2025 à 20 000 €.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le versement du solde de la subvention 2025 de 6 000 € à l'AFD-UNA-73 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Pour le Président empêché
Le Vice-Président
François GAUDIN

